# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 SEPTEMBRE 1849.

COMITÉ EXÉCUTIF WHIG DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] 30 avril 1849.

[illegible] de l'Etat de la Louisiane [illegible] de s'organiser [illegible] pour les élections de novembre [illegible] qu'il n'a pas en [illegible] pour le Sénat et la Chambre des Représentans adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le comité exécutif recommande à leurs concitoyens whigs de se réunir dans les wards de leurs [illegible] SAMEDI, 8 septembre, [illegible] pour nommer des délégués qui représenteront [illegible] district représentatif à une Convention générale des whigs de la ville et de la paroisse. Cette Convention s'organisera à la Bourse [illegible] le 22 septembre, à 7 heures et demie du soir [illegible] candidats pour le Sénat [illegible] pour les PLACES DE PAROISSE, que les whigs jugeront convenable [illegible] du parti dans [illegible] l'Etat.

2. Le comité recommande à leurs concitoyens [illegible] le nombre des délégués qui seront [illegible] chaque district représentatif [illegible] après s'être organisée [illegible]

[illegible]

L. N. MARKS, Rapporteur.

[illegible] SERE, [illegible] WATERMAN, Secrétaires.

DECLOUET GUARDS

[illegible] les DECLOUET GUARDS se réunira tous [illegible] au local qui leur est [illegible] coin des rues Esplanade et Levée, 3me [illegible]

AVIS.

[illegible]

MAGNE & WEISSE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

[illegible] No 29 rue du CANAL [illegible]

WM. DINN, Agent.

Marchandises nouvelles d'automne.

C. VAIL, Jr. & Co.,

No 27, rue des Magasins,

REÇOIVENT par le steamer [illegible]

GRANDS ASSORTIMENS, SOIERIES, [illegible] et articles pour modistes,

[illegible]

Dentelles et Broderies.

[illegible]

Schalls, Echarpes et Mantelets soie.

[illegible]

Chapeaux de paille pour dames!

[illegible]

[illegible]

NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE. En débarquement [illegible] envoi et [illegible] assortiment complet des meilleures [illegible]

Cabanas, Diadema, Granadiza, [illegible], Los Hermanos, &c.

J. N. RICULFI & Co., 17, rue Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

VICTOR, restaurateur, Place d'Armes, prévient [illegible] que lundi matin 3 [illegible] l'ouverture de sa nouvelle maison [illegible] rue Chartres et la Levée [illegible]

[illegible]

[illegible] français et [illegible]

[illegible] 12 sept.

ON demande à l'Hôtel d'Orléans, une bonne [illegible] français.

A. GEORGE.

ON [illegible] à louer [illegible] 20 bons [illegible]

[illegible] 25 août.

A [illegible] âgé de 15 ans [illegible] bon cocher et habitué [illegible] maison. S'adresser au No 32, [illegible] 29 août.

Graines fraîches de jardinage, Récolte de 1849.

*Par le steamship Falcon.*

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de graines fraîches, se composant [illegible]

Laitue, Carottes, Raves, Choux, Haricots, Epinards, Navets, [illegible] s'approvisionner par [illegible] à des prix modérés

D. MAUPAY, 95 rue du Camp.

COUPEROSE. 75 barils couperose verte, à vendre par

NATHAN JARVIS & Co., enc. Magasins et Commune.

*A VENDRE.*

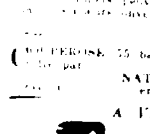

UNE SUPERBE HABITATION SUCRERIE, en plein rapport, située dans la Paroisse St Martin, Attakapas, ayant 800 arpents de superficie, [illegible] la récolte de cette année et [illegible] d'esclaves des deux sexes du premier [illegible] MACHINE A VAPEUR instrumens aratoires, [illegible] bœufs, [illegible] à cornes, charrettes, [illegible] forge, magasin, bâtisses, cabanes, etc., [illegible] MACHINE et les BATISSES en [illegible] neuves, n'ayant eu que deux ans de service.

Le prix sera libéral et les termes des plus avantageux. C'est un bien de succession. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à M. E. Meunier, 54, rue Royale, ou à

CHS A. CASTILLO, 88, rue des Ursulines.

24 août—1m

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
**ALEXANDRE DECLOUET.**

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

*CONGRES.*

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

5me DISTRICT REPRESENTATIF. Municipalité No. Un.

**"Declouet Rough and Ready Club."**

Les whigs du 5e district représentatif, Première Municipalité, sont invités à se réunir mercredi prochain, 19 du courant, à 7 heures du soir, à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, à l'effet de former un club sous le nom de "Declouet Rough & Ready Club." La plus grande ponctualité est requise.

3me Ward.
Jos. Lanata, G. A. Montmain,
F. Maxent, F. C. Gaudy,
L. E. Forstall, Victor David jr.
Louis Bernard.

4me Ward.
O. DeBuys, L. E. Née,
J. Yenenes, A. Brusle,
Ad. Dejan, J. A. Nautré,
J. H. Laquothe.

5me Ward.
Geo. Clark, P. Willmann,
Victor Wiltz, E. Reynès,
Dr. Alpuente, F. Buisson,
J. McLellan.

3me DISTRICT.—MUNICIPALITÉ No 3.

Conformément à une résolution passée par les whigs du 3me District représentatif, toutes personnes favorables au parti sont priées de se réunir au café de M. C. Garrets, rue de la Levée, entre les rues Port et St Ferdinand, mercredi 19 courant, à 7 1/2 heures du soir, afin d'organiser un Club.

F. S. BARTLETTE,
R. WYNNE.

FILLMORE RANGERS.—Les Filmore Rangers se réunissent ce soir à leur rendez-vous ordinaire (Commercial Exchange). On chantera la nouvelle chanson composée par M. George W. Christy.

MEETING DES DÉLÉGUÉS DU 6e DISTRICT.—Les délégués whigs du 6e district représentatif se sont réunis samedi soir dans le local affecté à la Pompe No. 4, rue de l'Hôpital, et ont été présidés par M. William E. Murphy, pour le 6e ward, et M. Barnett Sr, pour le 7e ward. MM. L. H. Seré et O. de Féchier ont été nommés secrétaires. Le but de la réunion était de désigner deux candidats pour représenter le district à la législature. M. Eugène Bourn a été choisi à l'unanimité pour le sixième ward et M. Emile Barthe pour le septième. Une lettre de M. John Watkins a été lue et déposée publiquement sur le bureau. Sur la proposition de M. Louis Séré, il a été résolu qu'un meeting des whigs du district serait convoqué vendredi prochain à 7 heures du soir, au café de Frank George, au coin des rues Levée et Hôpital, pour obtenir de l'assemblée la ratification des deux candidatures. Les *Fillmore Rangers* et les *Declouet Rangers* seront invités à assister à la réunion.

LA QUESTION SENATORIALE.

Nous n'avons pas encore dit notre dernier mot sur l'étrange *négligence* du gouverneur Johnson. Nous nous servons à dessein de ce mot négligence, car nous ne pouvons croire que le premier magistrat de l'Etat ait violé avec intention la Constitution dont il est le gardien. Il s'est sans doute payé de mauvaises raisons, ou c'est pas donné la peine de réfléchir, mais c'est déjà une très grave faute et nous espérons que Son Excellence n'y retombera pas. Il suffira sans doute qu'on lui signale celle qu'il a commise pour qu'il la répare. Mais s'il en était autrement, s'il n'annulait pas sa proclamation, s'il persistait à maintenir quand même M. Reynolds au Sénat, tous nous montrerions moins indulgens, et nous dirions nettement ce que nous pensons et ce que pense le public d'un acte aussi odieux.

Nous l'avons dit et nous le répétons, M. Reynolds en acceptant de nouvelles fonctions salariées a renoncé virtuellement à celles de sénateur. L'article de la Constitution est si clair que l'organe des locofocos n'a pas osé prendre la défense du gouverneur; il a chargé de ce soin un correspondant anonyme qui s'est glissé en tapinois dans ses colonnes et a plaidé très maladroitement la plus méchante des causes. La communication adressée au journal du soir a été réfutée victorieusement par un de nos correspondans. Celui-ci a tout relevé, et nous doutons que son adversaire ait le courage de reparaître dans la lice. Nous voudrions le voir s'y hasarder encore, mais il s'abstiendra probablement.

Notre correspondant a nettement posé la question. Après avoir cité différens textes de la Constitution il ajoute:

Ainsi la Constitution défend de la manière la plus formelle que le même individu puisse cumuler deux places, que ces places soient conférées par l'Etat, ou par l'Etat et les Etats-Unis, ou par l'Etat et un autre Etat de l'Union.

Il serait même facile de prouver que cette prohibition est fondée en raison, qu'elle tient à l'essence des gouvernemens libres, et qu'elle constitue une des plus puissantes sauvegardes des libertés publiques; mais cela me mènerait trop loin. Il suffit, pour le moment, d'établir que la prohibition existe.

Par une conséquence rigoureuse de ces principes, un membre de la législature qui accepte d'autres fonctions cesse à l'instant même, *ipso facto*, d'appartenir au corps législatif. Par cela seul qu'il ne peut occuper deux fonctions à la fois, son acceptation de la seconde fonction est une renonciation virtuelle à la première. Sans cela il dépendrait de la volonté d'un fonctionnaire ambitieux (l'apathie ou la connivence d'un gouverneur aidant) de violer audacieusement la Constitution, ce qui serait absurde. Aussi est-il de principe que tout ce qui a été fait au mépris d'une prohibition de la Constitution est nul et comme non avenu.

D'où il suit que M. Reynolds a cessé d'appartenir au Sénat le jour même où il a accepté la place d'avocat de district, et qu'il aurait dû être remplacé immédiatement.

Je lis, en effet, dans la loi électorale de 1846, que "toutes les fois que le siége d'un sénateur "ou d'un représentant deviendra vacant, il sera "du devoir du gouverneur, dans les cinq jours de "l'information officielle qu'il en aura reçue, de "lancer sa proclamation pour qu'une élection ait "lieu, à l'effet de remplir cette vacance."

Pourquoi le Gouverneur ne l'a-t-il pas fait? A-t-il donc oublié que son serment et l'article 55 de la Constitution lui font un devoir de *veiller spécialement à l'exécution des lois*?

Et l'on ne dira pas qu'il n'a pas eu *connaissance officielle* de l'acceptation, de la part de M. Reynolds, d'autres fonctions; car c'est lui qui a nommé M. Reynolds avocat de District, et il ne pouvait pas avoir du fait une connaissance plus officielle que celle résultant de ses propres actes.

Et non seulement il n'a pas fait alors ce qu'il devait faire, mais à présent qu'il va y avoir une élection générale, il ne songe même pas à remplacer M. Reynolds! Mais qu'attend-il donc?"

La Constitution est si claire, si positive, si explicite, qu'il a fallu chercher ailleurs de pitoyables raisons pour défendre le Gouverneur. On s'est rappelé fort à propos que M. Bell avait été nommé agent naval après avoir été élu sénateur et qu'il avait résigné le premier de ces postes pour conserver sa place à la Législature. Il avait donc pu opter.

S'il ne fallait qu'opposer précédent à précédent, nous citerions les circonstances analogues qui ont motivé la retraite de M. Briant. Lui aussi faisait partie du Sénat et avait accepté de nouvelles fonctions, mais il a compris que l'acceptation de celles-ci constituait une renonciation formelle à son mandat de législateur et il s'est retiré de l'enceinte où il n'avait plus le droit de siéger. M. Bell a cru devoir agir autrement; appuyé par une majorité locofoco, il n'a pas reculé devant la violation de la Constitution pour conserver sa place au Sénat.

Mais quelle est donc la valeur d'un précédent lorsqu'il est en opposition flagrante avec un texte de loi ou avec la Constitution? Notre correspondant l'a dit avec raison:

M. Johnson qui a été juge avant d'être gouverneur, devrait savoir que les précédents sont sans valeur devant un texte de loi clair et positif. Le moyen serait aussi par trop commode; on violerait ouvertement la loi, une fois ou deux, et puis on viendrait nous opposer ces actes d'iniquité comme des précédents! Non, non: le bon sens du peuple fera justice de pareilles escobarderies.

Et d'ailleurs, ne voyons-nous pas violer la Constitution dans d'autres Etats que la Louisiane, et dans ces Etats a-t-on jamais cherché à se prévaloir d'un acte arbitraire pour annuler le pacte qui lie les citoyens entre eux! N'avons-nous pas vu à New-York, au Tennessee, au Maryland, des majorités tyranniques ajourner et même prévenir l'élection de sénateurs les Etats-Unis? Dites-nous donc que ces malheureux précédens ont force de loi aujourd'hui!

Puisqu'il s'agit de précédens, voyons un peu ce qui a eu lieu relativement à M. Bell. Les whigs et les démocrates se balançaient presque au Sénat, mais la participation de M. Bell donnait à ces derniers une majorité de deux voix, et comme la Législature devait cette année-là nommer un sénateur au Congrès, on comprend que nos adversaires n'eussent pas voulu sacrifier une seule voix. Cependant la présence du sénateur de la Nouvelle-Orléans dans une enceinte où il n'avait plus le droit de siéger devait naturellement soulever de vives réclamations. On proposa de déclarer son siége vacant et les amis de la Constitution citèrent l'exemple de M. Briant. Que firent les démocrates? Ils n'engagèrent pas d'abord la discussion sur le fonds même de la question, mais ils l'ajournèrent. Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques-unes des paroles prononcées par M. Reynolds lui-même. Voici comment il s'est exprimé dans la séance du 19 janvier; nous citons le rapport officiel:

M. Reynolds—M. Briant occupait deux places sous l'autorité de l'Etat. Ici, mon collègue, M. Bell, est accusé d'occuper une place sous l'autorité du gouvernement fédéral. Nous ne sommes pas certains que cela soit: ce sont de simples *on dit*. Mais en admettant même qu'il soit *agent maritime*, est-ce une raison pour qu'il ne puisse pas, en vertu de la Constitution, occuper un siége au Sénat? On a fait un appel à mon collègue, mais ceux qui voudraient l'empêcher de prendre une part active à nos délibérations, ou l'engager à se soumettre à un examen trop hâté d'une question dont la solution pourrait entraîner la perte de son siége, devraient réfléchir que l'honorable sénateur ne doit pas consulter ici ses propres sentimens, mais les intérêts de ses constituans.

Il est de son devoir de garder son siége jusqu'à ce qu'il ait été déclaré vacant, si sa conviction est qu'il y a droit. Je ne dirai rien des motifs personnels pour lesquels on voudrait le priver de son siége avec si peu de cérémonies, mais je remarquerai que quand le cri de guerre se fit entendre, plusieurs membres de cette assemblée laissèrent leurs siéges, volèrent à la défense de la patrie, et revinrent ensuite et siégèrent de nouveau sans que personne songeât à s'y opposer. Pourquoi un agent maritime ne pourrait-il faire ce que ferait un officier de l'armée des Etats-Unis? Mais, je le répète, il n'est pas prouvé que M. Bell occupe cette place; ce sont des on dit, tandis que dans le cas de M. Briant tout le monde savait qu'il était recorder de paroisse. *Rien ne justifiait donc un délai, mais dans celui-ci, c'est bien différent.*

Ainsi, d'après M. Reynolds, le cumul de deux places constituait une violation si flagrante de la Constitution que la chose n'admettait ni discussion *ni délai*. Il fallait tout de suite déclarer vacant le siége de M. Briant, en vertu de l'article 126 de la Constitution. Eh bien! M. Reynolds n'est-il pas placé aujourd'hui dans la même situation que M. Briant? Sénateur comme ce dernier, n'a-t-il pas, comme lui, accepté dans l'intervalle de deux sessions de nouvelles fonctions salariées? N'occupe-t-il pas à la fois deux places rétribuées? Puisque M. Briant a dû se retirer du Sénat, nous ne voyons pas pourquoi M. Reynolds y resterait? Serait-ce parce que l'un est whig et l'autre démocrate? Nous avons d'ailleurs la déclaration de M. Reynolds. *Rien*, dit-il, en parlant de la retraite M. Briant, *ne justifiait un délai.* Nous espérons qu'il s'appliquera la règle qui convenait si merveilleusement à l'ex sénateur de St-Martin. M. Reynolds, en effet, n'a pas accepté de fonctions fédérales, mais une place de l'Etat. Il n'échappe donc pas à l'article 126, et les tristes sophismes auxquels la majorité locofoco a eu recours pour maintenir M. Bell au Sénat, en dépit de la Constitution, ne pourront pas cette fois être invoqués par les amis politiques de M. Reynolds.

P. S.—L'article précédent était écrit lorsqu'en parcourant hier soir les colonnes du *Courrier* nous y avons aperçu la terrible signature d'*Impartial*. Nous nous empressons de faire amende honorable; le redoutable publiciste veut décidément se mesurer avec notre correspondant. Nous nous en lavons les mains. *Impartial* dit des choses fort amusantes, mais cela ne nous regarde pas. Nous n'avons à faire qu'aux rédacteurs du journal du soir qui n'*osent* pas, eux, prendre ouvertement la défense du gouverneur Johnson. Les facéties d'*Impartial* n'ont pas la moindre portée. Nous le livrons d'ailleurs à notre correspondant X.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 18 septembre.

**Renvoi de M. Guillaume Tell Poussin.**

Le gouvernement des E.-Unis avait réclamé il y a quelque temps le rappel de M. Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire de la république française à Washington, à cause d'une note inconvenante que celui-ci avait adressée au secrétaire d'Etat. Le gouvernement français n'ayant fait aucune réponse et paraissant vouloir laisser M. Poussin à son poste, le président Taylor a signifié au ministre de la république française que ses passeports étaient prêts.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

La rente a fléchi aujourd'hui et le marché aux provisions est languissant. Le marché aux farines reste ferme.

COUP DE VENT.—Le steamer *Globe*, arrivé hier soir, nous apprend qu'un coup de vent terrible s'est fait sentir sur le Rio Grande le 13 et le 14 courant.

Voici la liste des navires qui se trouvaient dans le port:—Navire à vapeur Globe, steamers Colonel Hunt, Anson et Mentoria; goëlettes Colonel Cross, Princeton et Alderman, de New-York; Adeline de la Nouvelle-Orléans; Emma Morton et Alida, de Mobile; Floridian, Mary Ann, Spray et Commercial, de Galveston; Sylvester Gesner, de New-York, et le pilote boat Neptune de Galveston.

Le steamer *Colonel Hunt* a rompu son cable et a été poussé en pleine mer: le capitaine et l'équipage ont pu se sauver sur l'*Alderman*. La goëlette *Spray* a été également poussée en mer avec tout son monde à bord. La goëlette *Mary Ann* a chaviré dans le port. La goëlette *Sylvester Gesner* a éprouvé de si fortes avaries que l'on ne pense pas qu'elle puisse être réparée. Le *Col. Cross* a également souffert.

Le pilote-boat *Neptune* excite le plus vif intérêt. Avant la tempête, le capitaine et l'équipage avaient quitté le bord pour aller secourir les habitants de l'île et n'y avaient laissé qu'un jeune homme de quinze ans. Ce pilote-boat a été poussé en pleine mer et il est à croire qu'il a péri.

LES VEILLÉES LOUISIANAISES.—M. CH. TESTUT, éditeur des *Veillées Louisianaises*, nous prie d'annoncer qu'à l'ouverture du théâtre d'Orléans il fera paraître, comme annexe aux *Veillées*, un supplément de quatre pages, imprimées en caractères fins et serrés. Ce supplément aura pour titre: FEUILLETON THÉÂTRAL DES VEILLÉES LOUISIANAISES. Le prix de l'abonnement ne sera pas augmenté. Le premier volume des *Veillées Louisianaises* sera terminé le dimanche 28 octobre prochain. Il contiendra 416 pages et sera mis en vente au prix de $3. Le deuxième volume s'ouvrira par un nouveau roman ayant pour titre: CALISTO, par M. Charles Testut.

VERMONT.—Le vote de tout l'Etat, moins vingt petites circonscriptions, est maintenant connu. Voici le total des suffrages: Coolidge, whig, 25,614 voix; Needham, candidat de la coalition, 22,423; Clark, locofoco et indépendant, 3,014. La majorité de Coolidge sur Needham est de 3,191 voix et sur ses deux concurrens réunis, de 177. L'année dernière, dans les mêmes comtés, Coolidge avait reçu 21,511 voix et les autres candidats réunis 27,560, ce qui laisserait le candidat whig dans une minorité de 6,049 voix. Notre gain est donc cette année de 6,226 voix. Qu'en pensent nos adversaires? Les whigs ont une très forte majorité dans les deux chambres de la Législature.

MISSOURI.—On sait que les esprits sont partagés dans le Missouri au sujet de M. Benton et que celui-ci a de nombreux adversaires et au moins autant d'amis. La question politique va donc se compliquer dans cet Etat de la question de personne. Mais l'élection des membres de la Législature qui doit désigner un sénateur au Congrès des Etats-Unis n'a lieu qu'au mois d'août de l'année prochaine. M. Benton aura le temps d'ici-là de compter ses adhérens et de rallier à sa cause la plupart de ceux qu'il en a détachés dernièrement par son attitude vis-à-vis de la Législature.

ELECTIONS DU MAINE.—Des retours partiels de douze circonscriptions du comté de Cumberland indiquent un gain en faveur de Hubbard, le candidat démocrate à la place de gouverneur. Dans le comté de York, au contraire, le candidat whig, a jusqu'à présent la majorité

TAMPICO.—Par la goëlette *Home*, arrivée hier de Tampico, nous avons reçu des journaux du Mexique jusqu'au 25 août. Ils ne renferment absolument rien.

LA LÉGISLATURE DU KENTUCKY.—La nouvelle chambre des Représentans du Kentucky se compose de 57 whigs et de 42 locofocos. Le Sénat a une forte majorité whig. Les whigs ont dans les deux chambres réunies une majorité d'environ trente voix.

RENCONTRE FATALE.—Une rencontre fatale a eu lieu ces jours derniers à Caddo entre M. Henri Vines et M. Nathan Turk. Ils s'étaient pris de querelle à une table de jeu et après s'être injuriés mutuellement ils tirèrent en même temps des revolvers de leur poche et firent feu. Turk a été atteint au cœur et a expiré sans même pousser un gémissement. Vines s'est enfui.

L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES PORTUGAISES.—La Chambre des Pairs, siégeant à Lisbonne, a voté dernièrement une loi portant que les enfans qui naîtront d'une esclave, après la date de la dite loi, seront libres au moment même de leur naissance; tout esclave qui mettra le pied sur le sol du Portugal ou sur un navire de cette nation sera également libre. Dans les colonies, les esclaves devront être enregistrés, et ceux que l'on n'aura pas enregistrés seront réputés libres.

ANTILLES ET AMÉRIQUE DU SUD.—Le steamer *Great Western* est arrivé à New-York, le 8 de ce mois, venant des Bermudes où il a touché et qu'il a quitté le 5. Il y avait à bord une quantité d'or californien évaluée à $100,308 et $6,793 en espèces mexicaines.

Rien de nouveau des Bermudes. Les avis de la Jamaïque vont jusqu'au 22 août. Les élections préoccupaient exclusivement les esprits. Il n'y a rien à signaler dans les autres îles. Les nouvelles du Venezuela sont confirmées: le général Paez s'est rendu avec la plupart de ses officiers aux troupes du gouvernement.

**Chronique Locale.**

La première Municipalité a été très tranquille hier. Le recorder n'a eu à s'occuper que de quelques bris de paix, assaut et batterie, que nous omettons vu leur peu d'intérêt.

—John Richmond, accusé d'avoir incendié sa maison, a été déchargé de la plainte par le recorder Baldwin. Ed. Williams, accusé d'avoir donné asile à une esclave marronne a également été acquitté par la même Cour. Une grande quantité de gens bruyans, vagabonds et querelleurs, ont été récompensés selon leurs mérites.

Nulle affaire digne d'attention n'a été jugée aujourd'hui par le recorder Seuzeneau.

# FEUILLETON.

**EDIMBOURG.**

Edimbourg passe à bon droit pour la ville la plus curieuse de l'Europe. Elle a conservé ses monumens anciens, ses vieux quartiers illustrés par tant de chroniques intéressantes, et elle s'est doublée d'une cité moderne, élégante et splendide. Ce sont deux villes qui n'en forment qu'une seule, bien qu'elles diffèrent entre elles, autant que le moyen âge est différent de notre époque. Aux deux extrémités de la vieille ville, sont d'une part la citadelle hérissée, campée sur des rochers escarpés, et de l'autre, le château d'Holyrood, dans la plaine. En arrivant à Edimbourg par le sud, c'est à dire par la route d'Angleterre, on passe sous la citadelle, qui se présente dans sa situation pittoresque et dans son formidable aspect, et tout à coup un magnifique panorama se déroule devant vos regards étonnés et éblouis. Vous êtes dans *Princess street*:—une rue qui traverse Edimbourg dans toute sa longueur, et qui est située entre les deux villes; d'un côté de belles maisons, de l'autre l'ancien fossé de la vieille cité, ravin profond transformé en gracieux jardins, au milieu duquel s'étend un chemin de fer et sont établis des embarcadères. Une grille règne tout au long de ce fossé. Des ponts gigantesques relient ensemble les deux quartiers, passent sur les jardins, sur le railway, sur les embarcadères, et franchissant l'espace par les hardies et innombrables de leurs arches colossales. *Princess street* peut avoir environ une lieue de longueur, et c'est une promenade de quatre ou cinq heures quand on la parcourt pour la première fois, arrêté que l'on est à chaque pas par la magnificence du tableau: ici la vieille ville qui descend de la forteresse à Holyrood, avec ses antiques édifices, ses clochers de toutes formes, et ses maisons qui ont dix ou douze étages pour gagner le fond du ravin, et de l'autre côté deux ou trois étages seulement sur les rues de High-street et de la Canongate;—la de charmantes maisons neuves, les larges rues de la ville moderne, ornées de colonnes monumentales portant les statues des rois et des grands hommes: Georges IV, Pitt, lord Melville;—au nord du large fossé, entre les deux villes, d'autres monuments modernes, un temple grec, qui est le musée, et plus loin, à la place d'honneur, au centre de la double cité, un immense monument de forme gothique, abritant sous sa riches sculptures la statue de Walter Scott.

Au bout de Princess street, à l'extrémité opposée de la forteresse, s'élève une colline nommée Calton Hill, couverte aussi de monuments,—car Edimbourg est la ville monumentale par excellence. Là, dans un étroit espace, se trouvent réunis le vieil Observatoire et le nouveau; deux énormes tombeaux érigés en l'honneur de deux professeurs célèbres; le monument de Nelson, qui est une tour d'une prodigieuse hauteur, et le monument de Waterloo, commencé il y a trente ans et resté inachevé;—ce sont douze colonnes rangées de front et reliées par un entablement; cette colonnade se découpe sur l'azur du ciel et semble une ruine grecque ou romaine, de l'effet le plus pittoresque. Au bas de Calton-Hill, deux prisons, nouvellement construites dans le style des châteaux du moyen âge, reçoivent l'une les hommes, l'autre les femmes. De là, en descendant encore, on arrive par d'étroites ruelles au palais d'Holyrood.

Il faudrait remémorer l'histoire d'Ecosse tout entière pour dire tout ce que rappellent et tout ce que racontent les vieux murs d'Holyrood. La construction du palais appartient à plusieurs époques. Dans la partie la moins ancienne sont les appartements que Charles X habita deux fois: prince émigré, à la première révolution; roi détrôné, après la révolution de juillet. Ce lieu solitaire et retiré convenait merveilleusement aux méditations de l'exil. Le bruit de la ville s'arrête aux portes d'Holyrood; derrière le palais est un vaste parc, et à côté se dresse majestueusement la montagne que l'on nomme *Siége d'Arthur*. La ville est là; elle touche le palais, elle s'étend jusqu'au pied de la montagne, et, en tournant la tête, on se croirait à dix lieues de toute habitation, tant l'endroit est d'un aspect sauvage, plein de solitude et de silence. L'appartement de Charles X en celui que les rois d'Angleterre habitent lorsqu'ils viennent visiter la capitale de l'Ecosse. L'autre partie du palais, qui est la plus ancienne, est aussi la plus curieuse; on y voit, au premier étage, une galerie où sont placés les portraits de tous les rois d'Ecosse, depuis Fergus jusqu'à Jacques VI,—et au second étage les appartemens de Marie Stuart.

C'est ici qu'elle vint s'établir, lorsque veuve du roi de France, il lui fallut quitter son pays de prédilection pour retourner, à son grand regret, dans sa patrie oubliée, dans son froid royaume d'Ecosse, où l'appelaient un rigoureux devoir et une inflexible fatalité. L'appartement de la reine est resté,—à quelques ornements près, et sauf l'outrage du temps,—tel qu'il était lorsqu'elle le quitta. La cour d'Ecosse, en ce temps-là, ne brillait ni par la richesse ni par le luxe; le pays était pauvre et ne pouvait fournir à la royauté les moyens de déployer une majestueuse splendeur. En passant du Louvre à Holyrood, la jeune reine dut faire de tristes comparaisons et se trouver bien à l'étroit dans ces petites pièces irrégulières et sombres. Le visiteur le plus indifférent ne peut se défendre d'une certaine émotion lorsqu'il entre dans cet appartement et lorsqu'il touche du regard et de la main ces meubles que l'intendant du château lui affirme être ceux qui ont appartenu à Marie Stuart. Voici son lit, large et bas, à baldaquin supporté par quatre minces colonnes de bois brun à filets jaunes, avec tenture et couvre-pied en étoffe de soie rouge garnie de franges et de passementeries noires. Sur un guéridon, au pied du lit, est une corbeille en filigrane d'argent, dans laquelle on plaçait les vêtemens de nuit de la reine. Elle s'est agenouillée sur ce prie-Dieu. Cette chaise, ce fauteuil et ces coussins en tapisserie sont brodés de sa main. La broderie qui recouvre ce coffret est pareillement son ouvrage. Elle a écrit sur ce pupitre. Ses traits charmans se sont reflétés dans ce miroir en glace de Venise, le premier qui ait été apporté en Ecosse. A l'appui des témoignages de l'intendant, qui mérite bien quelque crédit, ces meubles offrent aux connaisseurs tout ce qui peut constituer leur authenticité; ils sont de l'époque, et, malgré leur simplicité, beaucoup plus somptueux encore que ceux qui décoraient alors les principales demeures seigneuriales du pays; la couronne fermée, les chiffres entrelacés et les armoiries royales sont sculptés dans le chêne noirci par le temps, de même qu'ils brillent encore dans les curieuses peintures des plafonds.

Les murs sont couverts de portraits peints à l'huile, sur toile ou sur bois; dans les embrasures des croisées on voit une grande quantité de gravures, simplement encadrées de noir, singulier assemblage de sujets mythologiques et chrétiens.—C'est Marie Stuart, vous dit-on, qui apporta de France ces gravures, ainsi qu'un assortiment de petites sculptures rangées sur une table, bizarres figurines taillées dans le marbre, animaux grotesques coulés en bronze et montrant dans toute sa naïveté l'art merveilleux de Barye et de Fratin.—A la fin de la visite, et pour clore la série des reliques renfermées dans l'appartement, on vous permettra de voir et de tenir entre vos doigts deux objets précieux religieusement conservés dans un coffre d'ébène: un petit cachet en cristal de roche, dont la reine se servait pour sceller ses épîtres particulières, et un médaillon contenant le portrait de Marie Stuart, peint d'après nature, par un artiste parisien, faible et lointain précurseur de l'inimitable Mme de Mirbel. Ce portrait ne donne qu'une idée bien imparfaite du modèle, mais c'est un échantillon qui montre combien l'art de la miniature a fait du progrès dans l'espace de trois siècles.

Il y a beaucoup de portraits de Marie Stuart en Ecosse et en Angleterre, et malheureusement la plupart de ces portraits ne se ressemblent guère, ce qui déroute la curiosité de quelques amateurs superficiels; mais pourtant avec un peu de soin et une étude intelligente, il est facile de démêler la vérité au milieu de ces diverses images, en choisissant celles qui se distinguent par le mérite de l'exécution et qui se recommandent par leur origine et par l'estime des contemporains illustres qui les ont honorablement placées dans leurs galeries et dans leurs palais. Ces portraits d'élite sont assez d'accord pour nous représenter Marie Stuart telle qu'elle était:—le visage ovale; le nez droit et long, mais d'une forme et d'une délicatesse exquises; les yeux ni grands ni petits, mais charmants et d'une expression adorable; la bouche fine et gracieuse; les cheveux bruns et abondants, le teint d'une éblouissante blancheur; la taille élégante; le pied mignon; la main parfaite. Joignez à ces avantages l'esprit le plus brillant, les talens les plus rares, le cœur le plus tendre: telle était Marie Stuart, veuve et reine à dix-huit ans. De quelles adorations ne devait-elle pas être entourée! mais aussi, que de piéges cachés sous ses pas, et combien d'ennemis embusqués dans l'ombre, épiant ses fautes et ses faiblesses! Il lui fallait un appui pour la soutenir sur ce terrain glissant et pour l'aider à porter le poids de la couronne; mais la prudence devait guider son choix, et ce fut la passion qui la décida lorsqu'elle prit pour époux lord Henri Darnley, son cousin, jeune seigneur d'un esprit borné, sans caractère, pétri de vices, mais fort bel homme et de très haute taille, à en juger par son armure, son justaucorps de buffle, ses gants et ses bottes, conservés dans l'oratoire de l'appartement de Marie Stuart, à Holyrood.

Par une froide et pluvieuse soirée du mois de mars 1566, la reine était dans cet oratoire, assise dans un vaste fauteuil, à droite de la cheminée, en face de la porte, et tournant le dos à la fenêtre. Près d'elle, sur une chaise à siége bas et à haut dossier, se tenait, moitié assis, moitié agenouillé sur le coussin où elle posait ses pieds, le musicien David Rizzio, son secrétaire des commandements et son accompagnateur de romances. Négligée par son époux, privée de courtisans et condamnée à la solitude, la reine passait ainsi presque toutes ses soirées, dans la compagnie du serviteur favori dont elle aimait le talent et l'esprit. Elle chantait, il jouait du luth, et de temps en temps la musique était interrompue pour faire place à une causerie où de part et d'autre s'échangeaient des mots vifs et piquants. Pendant ces séances, l'accès de l'oratoire restait entièrement libre, et les dames attachées au service particulier de la reine pouvaient à leur gré entrer, sortir, écouter la musique et prendre part à l'entretien.

Si la reine s'était approchée de l'unique fenêtre de son oratoire, qui s'ouvrait sur la Canongate, elle aurait pu, à travers les vitraux battus par la pluie, distinguer dans l'ombre la noire silhouette d'une maison dans laquelle, ce soir-là, se tramait contre elle et contre un musicien un abominable complot.

Cette maison, située à peu de distance du palais d'Holyrood, appartenait au comte Jacques de Murray—Fils illégitime du roi Jacques V, et frère naturel de Marie Stuart, Murray, dévoré d'ambition, était devenu l'implacable ennemi de sa sœur. Il voulait arriver à tout prix à perdre, afin de s'emparer du pouvoir; pour arriver à ce but il n'épargnait ni les séductions, ni les manœuvres, ni les noires calomnies. Déjà par ses soins le parti protestant, qui dominait en Ecosse, s'était ouvertement déclaré contre la reine, attachée à la religion catholique. Mais ce n'était pas encore assez, et pour achever de ruiner l'infortunée souveraine dans l'esprit de ses sujets, d'odieuses rumeurs, propagées avec art, la représentaient comme foulant aux pieds la sainteté du lien conjugal. Ce bruit s'était glissé jusqu'à Darnley, au milieu de ses débauches, et avait éveillé la jalousie dans le cœur du prince.

Ce soir-là donc, tandis que la reine était dans son oratoire avec Rizzio, soixante gentilshommes protestants, dévoués à Murray, étaient réunis dans sa maison, autour d'une table où de copieuses libations avaient animé les esprits. Au milieu de ces chevaliers portant la plume à leur toque et l'épée au côté, se trouvait un prêtre à l'œil faux et au visage hypocrite, c'était John Knox, le promoteur de la réforme religieuse en Ecosse, l'ennemi acharné du catholicisme, ami de Murray et partageant sa haine contre Marie Stuart!—Après quelques violentes paroles prononcées par le comte, tous les convives se levèrent, sombres et menaçants; Murray termina son discours par ces mots:

—Il est temps que le scandale cesse et que Darnley soit vengé!

—Oui! s'écrièrent les convives.

—Allez donc et faites justice, reprit le comte.

—Et que la bénédiction du ciel soit avec vous! dit Knox.

—Je vous rejoindrai dans un instant, messieurs, bonne chance! ajouta Darnley.

Bientôt après les gentilshommes sortirent, les gens de Murray restèrent à table, seuls personnages; Murray, Knox et Darnley, qui, remplissant verre jusqu'au bord, le trinquèrent au succès de l'entreprise.

Les conjurés ayant à leur tête Ruthven, ancien damné de Murray, descendirent la Canongate et se dirigèrent vers Holyrood. A voir ces gens ils se comptaient, on n'aurait guère à quoi s'étonner de la tâche et du glorieux exploit qu'ils allaient accomplir. Mais le nombre n'était rien que pour garder les issues et empêcher le faible de la victime. Trois gentilshommes seulement pénétrèrent dans le palais; les autres se placèrent devant chaque porte et en face de chaque fenêtre, l'entourant d'une ceinture vigilante. Ruthven était de ceux qui entrèrent. Suivi de ses deux complices, il se dirigea droit à la chapelle, passa par un petit escalier qui communiquait aux appartemens, et les trois gentilshommes arrivèrent sans obstacle jusqu'au sommet de l'escalier, où une porte s'ouvrait dans la chambre de la reine, entre le lit et l'oratoire. Darnley leur avait donné les clefs. Au moment où ils s'avançaient à pas de loup, l'épée à la main, le cou tendu, interrogeant du regard les recoins de la chambre vide que la flamme d'une lampe éclairait à peine, un éclat de rire qui retentit dans l'oratoire leur indiqua le lieu de la scène.

—C'est là! dit Ruthven.

Et poussant rudement la porte de l'oratoire, les trois gentilshommes parurent sur le seuil.

La reine, à leur aspect, se leva épouvantée, mais forte encore, et soutenue par l'énergie de son caractère autant que par l'orgueil de son rang. Rizzio voulut aussi, mais il retomba tremblant sur sa chaise, et son luth s'échappa de ses mains.

—Que voulez-vous, messieurs! dit la reine d'une voix émue et fière. Comment osez-vous vous présenter chez moi la tête couverte et l'épée hors du fourreau?

—Que Votre Majesté se rassure, répondit Ruthven, ce n'est pas à elle que nous en voulons.

—A qui donc? demanda la reine d'une voix plus faible.

—A cet homme, dit Ruthven en dirigeant la pointe de son épée vers Rizzio demi mort sur sa chaise.

—Un meurtre! des assassins! s'écria la reine en se jetant entre l'épée et le musicien.

—Vos cris et votre intervention sont inutiles, madame, reprit Ruthven; cet homme est condamné, il va mourir.

—Vous me frapperez avant de l'atteindre!

—Messieurs, dit Ruthven à ses complices, emportez cette femme, je suffirai seul à la besogne.

—Misérables! aurez vous bien l'audace de porter la main sur votre souveraine?

—Soit! reprit Ruthven, nous ne toucherons pas à la reine; ce sera l'homme que nous emporterons.

Et prompt comme l'éclair, il renversa la chaise, saisit Rizzio par une jambe et le tira hors de l'oratoire, dont il referma la porte.

Aux cris déchirants que jeta la reine, répondit le cri de Rizzio frappé d'un premier coup d'épée. Ruthven continua de le traîner à travers la chambre, frappant toujours. La reine éperdue, folle de douleur, voulut s'élancer, et tomba évanouie sur le parquet. Les complices de Ruthven allèrent le rejoindre alors, et achevèrent la victime. Puis Ruthven ouvrant la fenêtre de la chambre, cria à ceux qui étaient dessous:—"C'est fait!"

Darnley monta, entra dans l'oratoire, ivre plus qu'à demi, le sourire aux lèvres, et le pas chancelant; il se jeta dans le fauteuil qu'avait quitté la reine, et lorsque Marie Stuart revint de son évanouissement, elle se trouva face à face avec ce visage hébété et cet atroce sourire, et elle entendit ces brutales paroles prononcées d'une voix rauque et avinée:

—Ah! ah! il paraît qu'en mon absence, mes amis sont venus remettre le bon ordre dans ma maison.

Le souvenir de cette scène est saisissant lorsqu'on se le retrace dans le lieu même où elle se passa. Tout est là: les habits de Darnley, le fauteuil de la reine, la chaise de Rizzio, l'escalier par où passèrent les meurtriers, la petite porte à côté du lit et le plancher où le sang de la victime coulant à grands flots de toutes ses blessures laissa une trace qu'on y voit encore, car Marie Stuart ne voulut pas que le plancher fût changé, ni que les marques de ce sang précieux fussent enlevées; seulement une cloison sépara cet endroit du reste de l'appartement. Rizzio fut enseveli au pied du petit escalier, à la porte de la chapelle, de sorte que la reine passait sur la pierre tumulaire chaque fois qu'elle allait assister à l'office divin.—Cette chapelle d'Holyrood, pleine de tombeaux, était jadis un monument magnifique; c'est aujourd'hui une ruine admirable, que tout Paris a vue il y a quelques années, parfaitement reproduite par Daguerre et Bouton dans un des premiers tableaux exposés au Diorama.

Devant le palais d'Holyrood, sur un terrain qui appartenait jadis à l'abbaye de ce nom, est un quartier qui a le privilége de servir d'asile aux débiteurs insolvables, aux banqueroutiers et aux mauvais payeurs, qui, une fois là, et en se renfermant dans l'enceinte réservée, sont à l'abri de toutes poursuites et défendus par un cercle inviolable que ne peuvent franchir ni les créanciers ni les huissiers. Les vieilles petites maisons de ce quartier se louent très cher, et il est assez difficile d'y trouver un appartement vacant, car beaucoup d'honnêtes gens à Edimbourg se plaisent à profiter du privilége. En sortant du palais, on traverse le champ d'asile pour gagner la Canongate, rue célèbre dans les chroniques de la ville. C'est là qu'était cette fameuse prison d'Edimbourg, *Heart of Midlothian*, où Walter Scott a trouvé le sujet d'un de ses meilleurs romans. La Canongate monte à la citadelle; mais avant d'atteindre le but elle change plusieurs fois de nom. Les vestiges du vieux temps se rencontrent à chaque pas sur cette voie. Les logis historiques y abondent.—Ici c'est une maison qui fut habitée par Milton et où logea l'archevêque de Reims pendant l'exil de Charles X;—plus loin, en face des ruines de la prison, est la maison du régent Murray, qui était dernièrement transformée en raffinerie de sucre, et qui est maintenant une école;—à l'angle d'une petite place, une tête sculptée dans une chaire représente le farouche prédicateur John Knox, l'insulteur public de la malheureuse Marie Stuart, qui ne ménageait guère non plus la toute puissante reine Elisabeth, car il publia un pamphlet contre le gouvernement des femmes, ce qui était d'une étrange hardiesse dans un pays où la loi salique ne fut jamais adoptée.

Le contraste est frappant lorsqu'après avoir parcouru les rues étroites, escarpées, bizarres de la vieille ville, on descend dans la ville neuve, qui déploie les lignes régulières de ses belles et larges rues et qui développe ses magnifiques squares pleins de verdure et de fleurs. Les quartiers neufs d'Edimbourg sont aussi beaux que les plus beaux quartiers de Londres;—mais ils sont déserts pendant tout l'été, car l'usage en Ecosse n'est pas le même qu'en Angleterre: les riches Ecossais passent à la ville l'hiver et le printemps, et à la campagne l'été et l'automne.

Avançant toujours vers le rivage du golfe, la ville neuve a fini par rejoindre le port de Leith, qui était autrefois séparé d'Edimbourg et qui aujourd'hui en fait partie.—Plus loin, en passant sous Calton-Hill, et en suivant le rivage, on trouve à une lieue de la ville le village de Portobello, qui est pour les habitants d'Edimbourg ce que Brighton est pour les habitans de Londres, et qui, en ce moment, est réunie une brillante société de baigneurs et de danseurs. Il y a bals, concerts et jeux tous les soirs. Les Ecossaises dansent la polka comme des Parisiennes, et les jeunes Ecossais jouent le lansquenet avec une ardeur et un aplomb que leur envieraient nos dandys et qui auraient fait frémir d'une sainte indignation les anciens puritains d'Ecosse.

EUGENE GUINOT.

Décédé hier à 10 1/2 heures du matin, à l'âge de 66 ans, JEAN BATISTE HONORÉ JUETTE, natif de Nantes (France). Ses amis et connaissances ainsi que ses Frères-Maçons de la loge l'Etoile Polaire, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à 4 1/2 heures. Son corps est exposé encoignure des rues Union et Prosper, faubourg Marigny.

*MM. les Editeurs,*

Veuillez annoncer M. LOUIS LE CARPENTIER comme candidat pour assesseur du 4me district représentatif, compris depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St Louis, pour l'élection de novembre prochain.

VOTANS.

## COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS, Jeudi soir, 18 septembre 1849.

Le marché au coton est plat: les ventes de la journée n'ont été que d'environ 100 balles, aux anciens cours.

Quelques ventes de sucre ont eu lieu à des prix pleins.

Le marché à la farine est ferme. Le maïs se vend par petites quantités, 47 à 48 cts le boisseau.

La demande des provisions est peu active; les ventes ne se font que par lots de détail.

Le change n'a pas varié. Le fret est le même.

## *LISTE MARITIME.*

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPEDIES.

Goëlette N. C. N. Wright, d'Apalachicola.
Aurore, Seiger, pr Mobile.
Steamer D. B. Mosby, Kercheval, pr Montgomery

ARRIVÉS.

Steamship Elle Place, de Rio de Janeiro.
Navire Ocean Star, Williams, de Boston.
Acadia, Rose, de New-York.
Barque C. Wright, Raffle, de Rio Janeiro.
Goëlette Home, Foster, de Tampico.
Rose, Nichols, de Pensacola.

REMORQUÉS.

Euska, Landry, de Boston [illegible]
Vesta, Fawsett, de St Martinville.
Aberdeen, Cloutre, de Evansville.
Anna, Hinkley, de St Martinville.
[illegible], Gilbertson, de Mobile.
Mordians, Larose, de Balize.

*Au bas du fleuve et en montant.*

Un navire [illegible] trois-mâts [illegible]

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 7 septembre—Parti navire Percy [illegible] pour la Nouvelle-Orléans, [illegible]

RICHMOND, 7 septembre—Parti brick J. [illegible] pour la Nlle-Orléans.

BOSTON, 7 septembre—Arrivé brick [illegible] de la Nlle-Orléans, [illegible]

LIGNE DE CUNARD.

[illegible]

Europa, de Boston [illegible] 26 Septembre
Cambria, de New-York [illegible] 3 Octobre

Le paquebot WABASH, capitaine Hathaway, de New-York, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la levée, dans le cas contraire elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

J. O. WOODRUFF & Co., 91 rue des Magasins.

18 sept

Les consignataires des marchandises suivantes, sont requis de faire connaître leur résidence au comptoir de déchargement sur la levée.

[illegible]

J. O. WOODRUFF & Co., 93, rue des Magasins.

16sept

*COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.*

Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1849.

LES directeurs de cette Compagnie ont aujourd'hui déclaré un dividende de 15 p. 100 sur les profits des derniers six mois, payables sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux.

19 sept—3t

*Marchandises pour le Marché Mexicain.*

EN déchargement des navires Gossypium et W. Kent, de Liverpool, un assortiment de marchandises se composant en partie comme suit: Rayadas, Indiennes imprimées, satine, Lasting, couleurs assorties, Drap do, Mouchoirs de coton, rouge et rouge de Turquie; Toiles de Russie blanche et brune, Platilles en [illegible], large et étroite, Bretagnes, estopillas, coutil fil, Mousselines imprimées, Coton à coudre en bobines et en rouleaux, A vendre par GAMBLE & BOYLE, 9, rue Bienville.

19 sept—3

**Ciment de Newark et Rosendale.**

1700 BARILS ciment des qualités ci-dessus, convenables pour citernes, fondations, ouvrages intérieurs ou extérieurs, à vendre à bas prix sur la levée par

HAYMAN & HOLDEN, 99 rue des Magasins.

Agents de la compagnie des chaux et ciments de Newark et Rosendale.

Les personnes qui désireraient acheter ce ciment pourront avoir une idée de leurs qualités en parcourant, en visitant les fondations de la nouvelle Douane avec lequel elles ont été construites.

Aussi—600 barils plâtre diverses qualités en déchargement des navires ci-dessus. 19 sep

**Cotons blancs forts pour le marché du Mexique.**

VENANT d'arriver par le navire Adrian de Boston

50 caisses coton Mohawk, pour draps de lits, de 5 pouces, article excellent pour le marché mexicain.

A vendre à des prix raisonnables par McDOWELL & PECK, 96 rue Gravier.

19 sep

**Cotonnades de fantaisie.**

VENANT d'arriver par le navire Austria, de Philadelphie

90 caisses belles cotonnades de fantaisie, à vendre à des conditions raisonnables par McDOWELL & PECK, 96 rue Gravier.

19 sep

**Grates—Grates.**

HUIT CENTS Grates de toutes les dimensions et de tous genres, en débarquement et à vendre par les soussignés, qui se chargent de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.

S. MASPEREAU & Co., 23, rue Condé.

19sept

**Poêles et Cuisines.**

SEPT CENTS Poêles et Cuisines de tous les genres et de toutes les dimensions, en débarquement et à vendre par les soussignés, qui se chargent aussi de les faire poser.

S. MASPEREAU & Co., 23, rue Condé.

19sept

CIGARES DE LA HAVANE — En débarquement du brick Selina—25 milliers cigares de la Havane "Diadema et Figaro," à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

19sept

A LOUER—Un magasin situé rue de la Vieille Levée, No 70, livrable le 1er octobre. S'adresser sur les lieux, à A. LAROSE.

19sept

ON demande une négresse bonne gardienne d'enfant. S'adresser au No 82, rue Gravier, près de l'encoignure de la rue du Camp, au second.

18sept—3f.

ON demande une NOURRICE saine et sans enfant. S'adresser au No. 31, rue Commune.

18sept—

REÇU par les dernières arrivées du Nord, 3 caisses casimir noir et façonné. 2 caisses et 1 balle drap noir et bleu. 2 do satinet do do. 4 do et 3 balles couvertures. 3 do alpaccas noir et façonné. 5 do indienne imprimée. 3 balles flanelle rouge et blanche. 1 caisse do imprimée. 2 do cotonnades, avec un assortiment de chales, bas, chaussettes, dentelles et marchandises sèches en général, à vendre par

S. HAAS, 47, rue de Chartres.

16sept

CIGARES—33,000 cigares, en débarquement de la goëlette Mary Ellen, de la Havane, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

17sept

TABAC DE LA VUELTA—70 balles, en débarquement du brick Selina, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune.

17sept

CIGARES—73,000 cigares, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune.

17sept

CIGARETTES—7 caisses marque la Espanola à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

17sept

RIZ DE LA CAROLINE—30 boucauts riz de la Caroline, en débarquement du brick Herschel, de Charleston, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune.

17sept

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune.

17sept

TABAC A CHIQUER, de Lilienthal, à vendre par B. VALLS, 37 Commune.

17sept

**Coton borné.**

150 BALLES coton lourd de trente-six pouces, convenable pour le marché mexicain, à vendre par E. D. BLOSSMAN, 16 rue Conti.

30 aout

MALADIES DE LA PEAU.
SIROP DE GIRARD.

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez

F. P. Ducongé, rue de Chartres, 30, Seul dépôt de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par *ordre du gouvernement*.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable, une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation, enfin il purifie le sang, corrige la trop grande âcreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

HENRY NOEL,
*MAISON D'IMPORTATION,*
RUE ROYALE, No. 103,
*Attenante à la Banque de l'Etat.*

EN magasin et à vendre
150 caisses Château Lafitte.
100 caisses Coutet Haut Sarsac
60 caisses Château Margaux.
60 caisses Château Yquem
75 caisses Chambertin de 1844.
3/8 Vieux Cognac.
12 fûts Eau de vie.

NOTA. Tous ces vins sont de qualité supérieure et les bouteilles ne laissent rien à désirer pour le bouchage. 17 sept

**Demande d'un Instituteur.**

ON demande dans une famille résidant à la paroisse Ste Marie, Attakapas, un instituteur (sans être marié) pouvant enseigner le français et l'anglais. On exigera les meilleurs renseignements quant à la moralité et aux capacités. S'adresser à Gl Pascal, No. 55, rue de la Vieille Levée.

17 sept—6

CHAMPAGNE—8 paniers de 12 bouteilles, de la récolte du duc de Montebello.
50 paniers de 12 bouteilles de Golden Cap, récolte de M. Alex. de Villermont.
95 paniers de 24/2 bouteilles de Golden Cap, récolte de M. Alex. de Villermont.
20 paniers de 12 bouteilles American Eagle, bonne qualité.
10 paniers de 24/2 bouteilles American Eagle, bonne qualité.
15 paniers de 12 bouteilles, qualité ordinaire, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale.

17sept

HUILE D'OLIVE—130 paniers de 12 bouteilles, bonne qualité, marque Rocca Cousins.
90 paniers de 24/2 bouteilles, bonne qualité, marque Rocca Cousins, expédiés par M. Curico, de Marseille, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale.

17sept

MUSCAT—100 caisses muscat de Rivesaltes, de la marque supérieure et bien connue F. Durand, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale.

17sept

**Bottes, Brodequins, Souliers**—995 caisses en déchargement des navires John Carver, Humboldt, Louisa, Granada et Albert, à vendre à bas prix par FROST & Co, No. 10 rue des Magasins.

11 sept

CHAUX—Chargement de la barque Laura Swan 2,500 barils chaux en pain, préparée à Thomaston expressément pour la fabrication du sucre, ou pour les enduits en plâtre, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 99, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité.

Nous avons toujours en mains 200 barils chaux de marbre de Glens Fall, importée pour la fabrication du sucre. 17 sept

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses sucre blanc, en déchargement du brick A. Jones, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

17 sept

AVON—200 caisses savon marque Winchester, en déchargement du navire Acbera, de Boston, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

CACAO—50 balles en déchargement du navire Acbera, de Boston, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

17 sept

ALCOOL—40 barils 92 pour cent, à vendre par NATHAN JARVIS & CO., Enc. Commune et Magasins.

17sept

HUILE DE VITRIOL—50 jarres huile de vitriol de qualité supérieure, en déchargement de la goëlette Gov. Arnold, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, enc. Commune.

17sept

BRIQUES A FEU DE PENSACOLA—20,000 briques à feu de Pensacola, en déchargement, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins.

27 aout

CIMENT—50 barils ciment Rosendale, en déchargement et en magasin, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins.

27 aout

CHAUX—400 barils chaux fraîche de Thomaston en déchargement et en magasin, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins.

27 aout

BRIQUES A FEU ANGLAISES—50,000 briques à feu, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins.

27 aout

CIGARES de la Havane—50,000 cigares de la Havane, en déchargement du brick Salvadora, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

5sept

CIGARES PRINCIPES—Qualité véritable, de la marque du Steamboat, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

5sept

CIGARES D'IMPORTATION—Un grand assortiment de cigares, toujours en mains, de toutes qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

5sept

**Platilles, Britanias et autres toiles.**

REÇU par les derniers arrivages, un grand assortiment des marchandises suivantes: Platilles royales, britanias, creas à la morlaix, listados, toiles à chemises, coton 12/4 blanc et écrus pour draps de lits, serviettes de table diaprée, serviettes à bandes, diapré de Russie, toile de Courtrai, mouchoirs batiste, jaconats blancs et imprimés, ginghams, toile de lin, mousselines en livres, linons, victoria, schalls et mouchoirs, ainsi que beaucoup d'autres articles, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier.

10 sept

**Couvertes et Casimirs Tweeds.**

REÇU par le Falcon et autres arrivages de New-York.
8 balles couvertes Whitney
6 caisses Tweeds à carreaux et casimirs
4 do mousseline de laine
2 do barége sombre
10 do cotonnades
McDOWELL & PECK, 96 rue Gravier.

10 sep

*Cotons blancs et écrus, Indiennes, &c.*

EN débarquement et à vendre,
30 caisses Impériales, coton blanc.
10 caisses Providence, coton pour draps
30 balles do do écru do 7/8.
12 do Mohawk do do 9/8.
20 do Dorchester Tickings.
10 caisses indiennes brunes, 6 do do bleue et orange.
6 do indiennes, qualité supérieure pour le marché mexicain, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, Gravier.

10sept

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—432 caisses en déchargement des navires Leodes, Albers et Grenada, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

8sept

**Bottes, Souliers et Brodequins**—76 caisses actuellement en débarquement des navires Grenada et Yarmouth, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane.

8sept

CIGARES DE LA HAVANE—70,000 cigares de la Havane, des marques les plus renommées en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par FCO. PUIG & PUIG, 26, Commune.

10sept

EAU DE VIE.—8 huitièmes de pipe Eau-de-vie Menour frères, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St Louis.

10 sep

SHALLS Terkère et Cachemires, venant d'arriver par le Falcon, de New-York,
4 caisses schalls Terkère et cachemires, articles supérieurs, tout laine, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier.

10 sept

SUCRE—Blanc, de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

15 sept

MIEL—Blanc de la Havane, en petits barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

15 sept

INDIGO de Carracas, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

15 sept

CIGARES PRINCIPES—Un grand assortiment de cigares Principes de la marque célèbre du Steamboat, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

7 aout

PETITS POIS—300 boîtes petits pois, à vendre par FERROS Frères, Encoig. Royale et Dumaine.

3sept

MAQUEREAUX—200 barils maqueraux frais No. 3, en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

CLOUX—500 barillets en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68 rue des Magasins.

11sept

POIVRE—150 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

PIMENTO.—200 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

CAFE JAVA—150 sacs café Java du vieux gouvernement, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

THE.—150 boîtes Impériales, poudre à canon, en débarquement et en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

SALERATUS—100 barriques et barils, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

MALAGA—50 barils vin Malaga sec, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 68, rue des Magasins.

11sept

CAFE DE RIO—700 sacs très supérieur, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoignure Magasins et Lafayette.

8 sept

BLANC de baleine.—150 caisses New-Bedford, grandeurs assorties, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoig. Magasins et Lafayette.

8 sept

TEREBENTHINE—50 barils térébenthine; 30 do huile de lin anglaise; 30 barils alcool, haute preuve. 450 barillets blanc de plomb. 800 caisses vitres, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, enc. Magasins et Commune.

15sept

VITRES—300 caisses 10 sur 12, 8 sur 10 et 10 sur 16, vitres en déchargement du navire Maid of Orleans, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, enc. Magasins et Commune.

11 sept

HUILE DE LIN—18 barils en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 75 Tchoupitoulas.

14 sep

ELECTIONS DU CINQ NOVEMBRE.
CANDIDATS.

POUR SHERIF:
JAMES P. FRERET.
JOHN L. LEWIS, Shérif actuel.

POUR JUGES DE PAIX ET CONSTABLES:
*TROISIEME COUR*
Juge—RICHARD RICHARDSON.
C. B. BEVERLEY, juge actuel.
PAUL PECQUET.
Constable—VICTOR SERÉ.
*QUATRIEME COUR*
Juge—ALEXANDRE DERBÈS, juge actuel.
FRANÇOIS CALONGNE.
Constable—FRANCIS MOUNEY
J. ULYSSE CHEVALIER
L. C. JUMONVILLE.
PAUL EMILE CROZAT.
J. BARNES.

POUR GREFFIERS:
*PREMIERE COUR DISTRICT*
ALFRED ROUSSEAU, greffier actuel.
WILLIAM A. NOTT.
*DEUXIEME COUR DE DISTRICT*
TH. C. POOLE, greffier actuel.
EMILE WILTZ.
*QUATRIEME COUR DE DISTRICT*
THOMAS GILLMORE, greffier actuel.
ALBERT FABRE.
JOHN B. LEEFE.
ALEXANDRE CUVILLIER
J. B. F. MAXENT
JAMES A. HOPKINS
GEO. W. HARRY
*CINQUIEME COUR DE DISTRICT*
PROSPER LEBLANC, greffier actuel.
CHARLES CUVELLIER
GEORGE A. FOSDICK.

POUR COLLECTEURS DE TAXES
Troisième District Représentatif—Canal, Julie, Levée et Coteau de la Métairie.
A. W. FCATES, collecteur actuel.
Quatrième District Représentatif de la rue du Canal à la rue St Louis.
THOMAS McKEON, collecteur actuel.
JAMES LILLY.
CHS. V. HURTUBISE.
Cinquième District Représentatif—St Louis, Levée St Philippe et le Lac.
J. B. DIONIS, collecteur actuel.
DENIS FERNANDEZ.
JULES VIENNE.
Sixième District Représentatif—de la rue St-Philippe à l'Esplanade.
JOHN N. ELLIOT, collecteur actuel.

POUR CORONER.

*MM. les Editeurs,*
Veuillez annoncer le capitaine ROBERT SPEDDEN, coroner actuel, comme candidat à la place de coroner pour la paroisse d'Orléans, aux élections de novembre prochain.

LE PEUPLE.

Veuillez annoncer L. CHAUCHON, comme candidat à la place d'assesseur pour le 5me district représentatif à l'élection du 5 novembre prochain.

*MM. les Editeurs,*
Veuillez annoncer L. PLACIDE CANONGE, comme candidat à la Chambre des Représentans pour le neuvième district représentatif.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.
*Rue de la Vieille Levée No 31.*

13 sept—1a

AVIS.—Un jeune homme connaissant parfaitement la fabrication et le raffinage du sucre, désirerait trouver un emploi sur une habitation prochaine. S'adresser chez DANNE, Confiseur, Enc. Royale & St Philippe.

1sept—5v&e

LA grande ouverture du nouvel établissement du soussigné, rue du Canal, au coin de celle Bourbon aura lieu vers le 1er septembre prochain.

Désirant que son nouveau magasin ne renferme que la haute nouveauté de Paris, et se distingue par le bon goût et la fraîcheur de ses marchandises, le soussigné vendra son assortiment actuel à des prix au-dessous de ce que possible. Il possède un choix d'articles de saison, tels que—Barèges de toutes descriptions et de toutes couleurs, à bandes satin, unis, imprimés, à carreaux, à raies croisées, mousselines assorties, unies, blanches et en couleur, toile du Nord brodées à volants, à une, deux et trois jupes, de $6 à $10 et à la maline brodée, de $10 à $50, écharpes, tulles brodés, de 3 yardes, à $5 et au dessus, pèlerines et fichus, les de $1, de $3 à 40; très grande quantité de cols brodés et mousselines garnies valenciennes, dito $1, dito Bruxelles malines, de $3 50 la douzaine à $30 la pièce; un choix unique de mouchoirs batiste, unis, à bandes satin, brodés, festonnés, blancs et couleurs, à jours, à vignettes, disposition nouvelle, aux, robes de baptême en mousseline et valenciennes brodées, bonnets dito pour enfant, garnis valenciennes, soieries, moire noire, grande et petite largeur, taffetas d'Italie d'une yarde et quart de large, gros de Naples, satin noir et blanc, florence, damas, divers nuances, damas royal blanc pour robes de mariée, la robe $30, mousseline richement imprimée, organdi, jaconat garni pour robe toile ... coton, Bruxelles, blanc et en couleur, tulle maline de 4/4 brodés, et un infinité d'autres articles, rubans, bas de fil unis et brodés, dits de soie, noirs et blancs, jarretières, bretelles brodées et en noir blanches aux, réticules, porte monnaies, portefeuilles, à retapper, écrans, bordures et cordes, boîtes, cloches d'hommes en toile de Paris, crêpe, d'écharpes de choix, de 4 à 24 centimètres, chale, écharpes de toutes descriptions, très beaux articles en porcelaine et cristaux, boîte à ouvrage et à odeur, éventails à tout prix.

Sur demande, recommandée en ville, le soussigné enverra à la Campagne des Toilettes complètes de mariées, depuis la guirlande de fleurs jusqu'au soulier de satin blanc.

A vendre en bloc ou séparément, l'installation du magasin. Possession en sera donnée, fin d'août. La balance des marchandises restant à cette époque sera vendue par le ministère d'un encanteur.

R. D. FANIS, 146, rue Royale.

13juil—

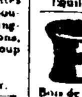

EN débarquement du navire Maid of Orleans, arrivé de New-York, un grand assortiment de drogues, etc., etc., comprenant les articles suivants:

Bois de Campêche râpé, en barils,
Idem Fustet jaune do,
Idem Brezil do,
Idem Santal rouge, do,
Ocre jaune et rouge de Venise, en barils,
Noir animal et de fumée do,
Potasse et sel de soude, do,
Curcuma et camphre raffiné do,
Résines blanche et jaune do,
Acides sulfurique, nitrique et muriatique,
Idem oxalique, tartrique et citrique
Tripoli porphyrisé pour daguerréotype,
Hyposulfite de Soude, idem
Iode pur et rouge d'Angleterre idem,
Vermifuge canadien véritable,
Poudres de Seidlitz, grandes boîtes,
Encre à marquer le linge, 1re qualité
Racine fraîche de gingembre blanc,
Arrow Root des Bermudes.
Phœnix bitters de Moffat,
Pilules purgatives idem.
Magnésie calcinée de Henry
Ecorce d'Orme gras, très fraîche,
Idem idem en poudre,
Seringues patentées pour femmes,
Idem pour enfants assorties, etc.

A. A. PEYCHAUD, No 109, rue Royale.

17 sept—3f

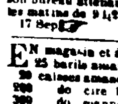

A VENDRE par le soussigné, d'importation directe, à la pharmacie ENCOIGNURE DAUPHINE ET DOUANE.

Vermifuge Canadien. Arrow-Root des Bermudes.
do de Fahnestock
Sirop de Lamouroux. do do américain.
do de Portal. Sulfate de Quinine.
do de Johnson. Seringues françaises.
do américaines.

Et en général toutes espèces de MEDICAMENS IMPORTÉS des meilleures fabriques de *France, d'Angleterre et du Nord des Etats Unis.*

*Assortiment de Parfumeries.*
*Dépôt de Sangsues.*
*Eaux Minérales gazeuses.*

E. E. MOUGIN.

LE Dr LANDREAUX prévient ses clients qu'à dater de ce jour ses consultations auront lieu dans son bureau attenant à la pharmacie ci-dessus tous les matins de 9 1/2 à 11 HEURES, invariablement.

17 Sept

EN magasin et à vendre
25 barils amandes douces
30 caisses amandes amères.
200 do cire blanche
300 do mannes en sorte
200 do do en larmes belles

P. CUSACHS, au coin St-Philippe et Condé.

18sept

REÇU par le navire Maid of Orleans — 1000 liv. anis vert, beau.
30 barils bois de Campêche,
10 do Curcuma,
10 do bois jaune dit Fustet,
10 do de Nicaragua.
250 livres indigo Bengal.
200 do Orseille,
50 liv Epine Vinette;
30 do Rocou,
25 do Etain granulé;

A vendre par P. CUSACHS, au coin des rues St-Philippe et Condé.

1er sept

SAL SODA — 10 caisses Sal Soda, nouvellement reçu et à vendre par P. CUSACHS, au coin des rues St-Philippe et Condé.

18 sept

EN dépôt à la Douane, et à vendre:
30 barils amandes douces.
50 caisses huile d'amandes douces.

P. CUSACHS, au coin St Philippe et Condé.

18sept

RIZ.—30 tierçons riz de Charleston, en débarquement du brick Charles Kershaw, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

18sept

CIGARES—40 milliers Régalias, Reservada, en débarquement du brick M. A. Jones, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

18sept

EN déchargement des navires Noble, Adrien et barque Mary Waterman
BEURRE DE GOSHEN—15 frequins.
BALAIS—30 douzaines
CHANDELLES—130 caisses New Bedford
MAQUEREAUX—50 barils No. 3, à vendre par E. J. HART & Co, 75 rue Tchoupitoulas.

18 sept

PLUMES GALVANISEES—Aussi bonnes que des plumes en or, à vingt cents la carte, contenant vingt plumes et un bon porte-plume—No. 1, pour écrire l'expédié; No. 2, pour la bâtarde; No. 3, pour l'anglaise; No. 4, écriture italienne; No. 5, pour la gothique et la musique; No. 6, plumes de dames.

Dans les cas où les plumes ne seraient pas à la satisfaction de l'acheteur, on remboursera l'argent, à vendre par V. HEBERT, libraire, 149 rue de Chartres

18 sep

REDUCTION DE PRIX!!!
Papiers peints.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de papiers peints pour tapisser les appartemens.

Papiers peints communs à 25, 30 et 40 cents le rouleau.

Do ordinaires à 25, 30 et 40 cents le rouleau.
Do glacés à 40, 50 et 60 cents le rouleau et audessus.

Bordures de 20 cents à $1 50 le rouleau.
do veloutées, à des prix très modérés.

V. HEBERT, libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres.

4 juil

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
*PARFUMERIE DE PARIS*
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a un manufacture et une magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis

22 déc—1an

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATONES DE Wm. A. CLARK, No 200, [illegible] No 114, Vieille-Levée, [illegible] marchés. L. A. GUILLEMAIN, Agent.

15 mai—1an

*Changement de Domicile.*

E. JOHNS a transporté son Bureau du No. 94, rue du Camp, au No. 65, rue du Canal, 3ème porte au dessous de celle de St-Charles, où il continuera à faire le courtage de coton.

6sept—1m

A LOUER, possession pouvant être donnée immédiatement. Une maison à trois étages, située rue de l'Esplanade No. [illegible] entre Condé et Royale, avec cour, arrière cour, cuisine, logemens pour domestiques, etc., le tout en parfait état. S'adresser à G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

17 sept—1m

A LOUER, possession pouvant être donnée immédiatement. Une maison basse et située rue de la Paix, No 4, entre Moreau et Casacalvo, avec quatre appartements à feu, un cabinet, une galerie fermée, deux belles chambres dans les mansardes, grande cour, parterre, jardin, cuisine, logemens pour domestiques, etc., le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux ou à G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

17 sept—1m

A LOUER.

Le magasin en briques, No. 33, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. Possession en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à

17 sep BOULIGNY & GANUCHEAU

A LOUER—Deux maisons neuves en briques avec des magasins, à l'encoignure des rues Condé et Hôpital, devant être finies du 1er au 15 octobre, lorsque possession sera donnée. S'adresser à Laborde & Xiques, No. 31, rue Commune entre 3 et 4 heures de l'après midi, ou No. 184, rue Condé.

15sept—

A LOUER—Pour le 1er octobre—Trois magasins situés rue de la Douane, Nos. 46 et 48, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse.

Aussi—Dans le même local, une grande salle au troisième étage, convenable pour assemblées. S'adresser à C. REDON, encoignure des rues de Chartres et de la Douane.

16 sept

A Louer.

UNE maison basse, rue de l'Union, No 66, entre Baronne et Philippa, avec quatre grands appartements à feu, deux cabinets et une galerie au rez-de-chaussée, deux belles chambres dans les mansardes, grande cour, parterre cuisine haute, etc.—le tout en bon état. Possession en sera donnée le 1er octobre. S'adresser à EDWARD SHIFF, No 76, rue du Canal

12 sept

A LOUER.—Trois bâtisses en briques, rue Gravier, en face du nouveau théâtre de Placide, entre Carondelet et Baronne. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à EDWARD SHIFF, No 76, rue du Canal.

6 sept

A LOUER—Le magasin avec appartements situé rue de la Vieille-Levée, No 113, près de l'encoignure de la rue Dumaine. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une maison située rue de l'Annonciation à l'encoignure de la rue Edward.

Le magasin No 89, rue Vieille-Levée, en face du marché à la viande.

Le magasin No 24, rue Ste Anne.

Deux maisons rue Franklin.

Deux maisons rue Commune entre les rues St Jean et St-Pierre. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis.

14 sept

A LOUER.

LE haut de la maison rue Royale, No 152, entre St Louis et Toulouse. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à EDW. SHIFF.

14sept

MAISON A LOUER.—Une maison en briques située rue du Camp, entre les rues Julia, Barthelemy et Moliceste, en face de l'Asile des Orphelines. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

14 sept

A LOUER.—Une maison en briques à trois étages, située rue de Marigny, entre les rues de la Levée et Victoire. Possession en sera donnée le 1er de novembre ou plutôt si on le désire. S'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

14 sept

A LOUER—Le magasin No. 57, rue Tchoupitoulas, à dater du premier novembre. S'adresser à E. J. HART & Co, 75 Tchoupitoulas.

14 sept

A LOUER.

DEUX magnifiques Salons pouvant être réunis en un seul, dans la maison au 1er, étage à l'encoignure Canal et Bourbon parfaitement convenables pour Etude de notaire ou Bureaux de barquiers. Possession en sera donnée immédiatement.

N. B. On ne louera pas pour résidence.

10sept R. D. FANIS

INSTALLATION A VENDRE

L'INSTALLATION complète d'un magasin de marchandises sèches, se composant de quatre comptoirs, pieds tournés et tiroirs à roulettes, deux grandes vitrines, étagères, &c, &c.

Le tout dans un état parfait—voir rue Royale No 232, entre Dumaine et Ste Anne, et pour prix et conditions, chez les soussignés, Maison Rouge, entre les deux marchés.

14sept— PAUL ALDIGÉ & CO

ON demande dans une famille résidant à la côte paroisse de l'Ascension, une institutrice pouvant enseigner le français, l'anglais et la musique le piano, le dessin, ou la peinture.

On exigera les meilleurs renseignements quant à la moralité et aux capacités.

S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, No. 10, rue Conti

12 sep—

ON DEMANDE 10 Nègres vigoureux pour travailler sur une plantation pendant la roulaison S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti

22aout—

BUREAU DES DIRECTEURS DES ASSURANCES.

Nlle-Orléans, 11 septembre 1849.

A une assemblée des directeurs des compagnies des assurances tenue le 4 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

[illegible] dater du [illegible] octobre prochain toute assurance ne sera faite dans aucun bureau de la ville après cinq heures du soir.

JAS. H. WHEELER, Sec pro tempore

11 sept—1 m

AVIS—M. HENRY DERON (Junior) a l'honneur d'informer les familles qu'il peut consacrer quelques heures à des leçons particulières de Mathématiques; (Arithmétique, Algèbre et Géométrie) et de Sciences Naturelles. M. H. Deron peut également donner des leçons de langue et de littérature française, de latin, de grec et autres branches de l'instruction. S'adresser à l'Institut, 143, rue St-Louis.

11 sept—15

*AVIS.*

MR. G. BOYER a l'honneur d'informer le public qu'il a repris la direction de son institution, rue Conti, No. 148, et qu'il n'a nullement l'intention ni de l'abandonner, ni de la confier à des mains étrangères.

21 aout

**California Planing & Saw Mill,**
*Rue de la Levée, No 165, entre les rues du Congrès et de l'Indépendance.*

CET établissement a toujours un grand assortiment de planches de pin et de cyprès très sec. Bois de charpente de toutes dimensions et des meilleures qualités

Poteaux et lambourdes de cèdre.

Dépôt de planches préparées avec soin, ainsi que voliges passées au moulin.

Cet établissement situé sur le fleuve, ayant le privilége du wharf, offre un grand avantage et une grande économie de charroi aux navires qui voudront prendre un chargement de bois de charpente. Bâbie du fleuve à bon marché.

Les omnibus de la Troisième Municipalité ont leur station près de l'établissement.

Les ordres laissés chez Lindo, pharmacien, rue Condé, 27, entre Ste-Anne et Dumaine, sont promptement exécutés.

7 sept

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.

M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22, Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

24juil—1a

DARD, Médecin Vétérinaire,
Successeur de M. Dufau,

A l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans et des environs, qu'il continue de soigner les animaux domestiques et à tenir son écurie de la rue St-Louis; les personnes qui voudront lui parler le trouveront soit chez M. Laborde en coignure St-Louis et Bourbon ou chez M. Mouton, encoignure Toulouse et Dauphine.

5 sept—3m

*Changement de Domicile.*

LA maison GARNIER FRERES a transféré ses magasins rue Conti, No. 15. Ils offrent à vendre à leurs amis et au public en général, vins pour familles, différentes qualités et liqueurs.

6sept—15j.

*AVIS.*

LA société existant entre les soussignés sous la raison commerciale de HOGAN, TURREAUD & CONAND, a été dissoute d'un commun accord à partir du 30 juin dernier, les membres de la société feront usage de la signature en liquidation seulement.

HOGAN, TURREAUD & CONAND.

7sept— Nlle-Orléans, 6 septembre 1849.

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de M. Victor Conand, continueront la quincaillerie, et sollicitent le patronage accordé à l'ancienne maison.

Nlle Orléans, ce 6 septembre 1849.

HOGAN & TURREAUD, 90, Vieille-Levée.

7sept—

A LOUER—Environ trois ACRES d'excellente TERRE, sèches, convenable à un jardinier ou à un laitier, au bout de la rue Apollon, entre celles St André et Jackson, à Lafayette. S'adresser au magasin de graines No 90, rue du Canal, nouvelle bâtisse.

WM. DINN, agent. 9sept

**25 piastres de récompense.**

IL a été volé pendant la nuit du 11 courant, sur un radeau à un mille au-dessous d'Alger, trois chaînes, l'une de trois lignes de grosseur et cent dix pieds de longueur.

Une de cinq lignes de grosseur et cent cinquante pieds de longueur.

Une de quatre lignes de grosseur et cent soixante cinq pieds de longueur.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera découvrir les voleurs, nègres ou blancs.

THEODULE CAMUS, Au chantier de bois à un mille au-dessous d'Alger.

13 sep—6

EN magasin, d'importations récentes:
20 barriques Vin rouge, Marseille,
20 do. do. St. Julien,
20 1/2 do. do. do.
20 barils imitation Porto,
20 do. do. Madère.
10 1/2 pipes Cognac.
20 barriques Vin vieux, Margaux.
200 caisses Muscat, Frontignan.
100 do. Muscat, Lunel.
200 paniers Champagne, Cordon bleu, Belle Créole, etc.
100 balles Amandes Languedoc.
250 Caisses Vin rouge, St. Julien, Côte Rotie.
100 paniers Huile d'Olive.
50 paniers bouteilles vides, [illegible]
20 balles de 20,000 chaque Bouchons réguliers, fins, surfins et superfins.

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St. Louis

15 sep—15 f

UN bon ouvrier facteur de pianos trouvera de l'occupation en s'adressant chez M. J. Faivre, rue Conti, 17.